



Membres en exercice : 15
Présents : 13
Représentés : 2

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 25 septembre 2026, s'est réuni en séance ordinaire le 12 octobre 2026 à 19 heures 30, en mairie de Guémené-sur-Scorff, sous la présidence de Monsieur Benoît RIVALAN, Maire.

Présents : Monsieur Benoît RIVALAN, Maire, Monsieur Stéphane MAUBIAN, Madame Liliane VAILLANT, Monsieur Sylvain MALANDAIN, Madame Laétitia BENET, Monsieur Ronan ORJUBIN, Madame Perrine SIMON, Monsieur Erwan NEDELLEC, Madame Sylvie PERDRIAU, Monsieur Luc GERARD, Madame Valérie SOPHIE, Monsieur Arthur HANON, Madame Nastasia KEURMEUR

Absentes, excusées : Monsieur Kévin CAMPION, (pouvoir à Monsieur Rivalan), Madame Caroline NEDELLEC (pouvoir à Monsieur Nédellec)

Secrétaire de séance : Madame Liliane VAILLANT

61. Finances locales Subventions 2026 aux établissements d'enseignement et affaires scolaires

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2026-54 du 7 septembre 2026,

La commission municipale entendue, il est proposé au Conseil Municipal l'attribution des subventions et aides financières 2026, dans les conditions suivantes :

- Ecole publique Louis Hubert : 1 250 €
- Ecole privée St Jean Baptiste : 1 250 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le versement de subventions pour l'année 2026 telles que :

- 1 250 € à Ecole publique Louis Hubert
- 1 250 € à Ecole privée St Jean Baptiste



Pour extrait conforme,
Le Maire de Guémené-sur-Scorff,
Monsieur Benoît RIVALAN